

PASSER MA FERME MARAÎCHÈRE EN BIO, EST-CE BIEN UTILE ?

2 février 2021 : Séance à destination des maraîchers diversifiés **qui hésitent à prendre le label bio**

Maraichage sur sol vivant, permaculture, maraichage agroécologique, maraichage régénératif, maraichage raisonné, maraichage paysan ... Autant de qualificatifs pour des pratiques passionnantes, essentiellement mises en place par des maraîchers sur petite surface ! Pourtant, ces termes ne sont aucunement contrôlés et contraignants à travers un cahier des charges commun, et chaque producteur est au final livré à ses seules perceptions. Par exemple, le glyphosate n'est ainsi pas vu par tous comme un intrant à refuser formellement dans un système maraîcher de qualité.

L'agriculture biologique, par son cahier des charges contrôlé, apporte un **socle commun transparent de pratiques minimales** aux producteurs écologiques.

Est-ce que je connais vraiment les règles agronomiques de l'agriculture bio ? Sont-elles un handicap pour me fixer des règles encore plus exigeantes ?

La certification bio peut-elle m'aider à vendre plus facilement ma production écologique ?

Pourquoi devrais-je payer pour prouver mes pratiques plus écologiques ? N'est-ce pas un non-sens politique ?

Le coût de la certification biologique peut-il être compensé ?

Ne dois-je pas me distancier de l'agriculture biologique du fait des acteurs industriels qui s'y investissent ?

Nous tenterons de répondre avec vous à ces questions bien légitimes. Cette formation est compatible avec la phytolice P1 et P2, prenez vos cartes d'identité si vous êtes concerné.

AU PROGRAMME ce 2 février 2021 de **9h30 à 12h30**.

- Freins et avantages à la conversion vers le bio
- Présentation de Biowallonie
- Questions - Réponses sur la réglementation bio et les aides bio et à la conversion
- Présentation du Groupement des maraîchers diversifiés bio (GMDB)



INFORMATIONS – INSCRIPTIONS

Pour qui ? Tous les producteurs en (projet de) maraichage diversifié. **PAF**: gratuit; places limitées

Inscription obligatoire : [via ce formulaire en ligne](#)

Informations et contacts : celine.berger (@) biowallonie.be

Quand ? 9h15 : encodage des cartes d'identité manquantes. 9h30 : début de séance

Lieu : Via le web (lien à recevoir par courriel, après inscription via le formulaire).

